

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS148

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« avancée ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de phase avancée est trop vague : elle risque de donner lieu à des interprétations diverses et à de nombreuses dérives. Ainsi, en Belgique, 932 patients dont le décès n'était pas attendu à brève échéance ont été euthanasiés en 2024, soit une augmentation de 30,7% en un an.